Source : www.juridoc.gouv.nc - droits réservés de reproduction et réutilisation des données

Annexe I à l'arrêté n° 2023-3789/GNC du 20 décembre 2023
Contenu de la déclaration en vue de l'exercice d'activité d'éducateur sportif

Annexe I à l'arrêté n° 2023- 3789 /GNC du 20 décembre 2023
pris pour l'application de la loi du pays n° 2023-7 du 10 juillet 2023
relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie

Contenu de la déclaration en vue de l'exercice d'une activité d'éducateur sportif

DJS
Direction de la Jeunesse
et des Sports de la
NOUVELLE-CALÉDONIE

Déclaration d'éducateur sportif

Conformément à la loi du pays n° 2023-7 du 10 juillet 2023 relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie, la déclaration est applicable aux éducateurs sportifs, entendus comme toute personne physique dont l'activité consiste, contre rémunération, à enseigner, animer, encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.

Ne sont pas considérés comme étant des éducateurs sportifs, les militaires et professeurs certifiés du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle- Calédonie ainsi que les enseignants des établissements publics et privés sous contrat avec la Nouvelle-Calédonie, lorsqu'ils interviennent dans le cadre de ces fonctions.

Les personnes exerçant l'activité mentionnée au premier alinéa à titre bénévole n'entrent pas dans le champ d'application de la loi du pays à l'exception de celles de ses dispositions qui les mentionnent explicitement (pas de déclarations des éducateurs sportifs bénévoles).

Identité

Civilité :

Nom de naissance :

Nom d'usage :
Prénom(s) :
Adresse du domicile :
Code postal :

Commune :

Téléphone portable :
Téléphone fixe :
Adresse mail :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Nationalité :

Statut professionnel pour l'activité principale

Statut professionnel :

- Patenté
- Gérant
- Salarié

- Si vous êtes patenté

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

Nom du ou des établissement(s) dans lesquels vous intervenez :

- Si vous êtes gérant

Nom de l'établissement que vous gérez :

Quelle forme juridique ?
- Société commerciale
- Entreprise individuelle
- Autres

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

- Si vous êtes salarié

Nom de l'établissement dans lequel vous êtes salarié :

Numéro ETAPS :

Statut professionnel pour l'activité secondaire

Statut professionnel :

- Patenté
- Gérant
- Salarié

- Si vous êtes patenté

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

Nom du ou des établissements dans lesquels vous intervenez:

- Si vous êtes gérant

Nom de l'établissement que vous gérez :

Quelle forme juridique ?

- Société commerciale
- Entreprise individuelle
- Autres

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

- Si vous êtes salarié

Nom de l'établissement dans lequel vous êtes salarié :

Numéro ETAPS :

Statut professionnel pour l'activité tertiaire

Statut professionnel :

- Patenté
- Gérant
- Salarié

- Si vous êtes patenté

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

Nom du ou des établissements dans lesquels vous intervenez:

- Si vous êtes gérant

Nom de l'établissement que vous gérez :

Quelle forme juridique ?

- Société commerciale
- Entreprise individuelle
- Autres

Numéro ETAPS :
Numéro de Ridet :

- Si vous êtes salarié

Nom de l'établissement dans lequel vous êtes salarié :

Numéro ETAPS :

Diplômes sportifs permettant l'enseignement contre rémunération

Selon l'article 2 de la loi du pays n°2023-7 :

- Diplôme 1

Discipline sportive :
Intitulé du diplôme :
Origine du diplôme
Date d'obtention :
Numéro du diplôme :
Date limite de validité du recyclage, le cas échéant :

- Diplôme 2

Discipline sportive :
Intitulé du diplôme :
Origine du diplôme
Date d'obtention :
Numéro du diplôme :
Date limite de validité du recyclage, le cas échéant :

Pour les diplômes, titres de formation ou attestations de compétences requis par un Etat membre de l'Union européenne ou par un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, au choix :

- la traduction en langue française du texte de loi réglementant l'activité dans le pays d'origine, liée au diplôme ou titre de formation en possession du déclarant ;

- une attestation de reconnaissance de compétences du déclarant requise "par un État membre de l'Union européenne ou par un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour accéder à cette même activité sur son territoire ou l'y exercer."

Pour les diplômes obtenus dans un autre Etat, l'attestation d'équivalence avec un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle mentionnés aux 1° ou 2° de l'article 2 de la loi du pays n° 2023-7.

Lieu de pratique

Provinces dans lesquelles l'éducateur sportif exerce :

- Province Nord
- Province Sud
- Province des Iles

Consentement

Les informations relatives aux coordonnées de contact pourront être rendues accessibles au public au travers du site internet de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie, sous réserve de votre consentement préalable matérialisé sur le présent formulaire.

- J'accepte que mes informations soient accessibles au public au travers du site internet de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie
- Je refuse que mes informations soient accessibles au public au travers du site internet de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle-Calédonie

Données personnelles

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires à l'instruction de votre déclaration en qualité d'établissement d'activités physiques ou sportives, conformément aux dispositions de la loi du pays n° 2023-7 du 10 juillet 2023 relative à l'encadrement des activités physiques ou sportives en Nouvelle-Calédonie. Leur collecte constitue un traitement de données dont le responsable est le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, représenté par son président, immeuble "le Lys Rouge", angle des rues Galliéni et Anatole France, BP M2, 98849 Nouméa Cedex.
La base légale de ce traitement est la mission d'intérêt public assurée par les services du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (notamment par la direction de la jeunesse et de sports de la Nouvelle-Calédonie) en matière de réglementation des activités sportives et en matière d'infrastructures et de manifestations sportives intéressant la Nouvelle-Calédonie.

Les données ne sont communiquées qu'aux seuls destinataires suivants :
- Agents du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en charge de l'instruction de votre demande d'autorisation ou de votre déclaration ;

Certaines de ces informations (coordonnées de contact) pourront être rendues accessibles au public au travers du site internet de la direction de la jeunesse et des sports de la Nouvelle Calédonie, sous réserve de votre consentement préalable matérialisé sur le présent formulaire.

Les données seront conservées pour la durée de leur utilité administrative. A l'issue, elles seront soit détruites, soit archivées.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » applicable en Nouvelle-Calédonie, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des données collectées, d'effacement ou d'opposition, dans les conditions prévues par la législation applicable en matière de protection des données personnelles. Pour l'exercice de leurs droits, les personnes concernées peuvent s'adresser à :

Par voie électronique : djsnc@gouv.nc
Par voie postale : DJS NC
23 rue Jean Jaures
BP M2
98849 Nouméa Cedex

Vous pouvez également exercer vos droits aux adresses suivantes :
Par voie électronique : donneespersonnelles@gouv.nc
Par voie postale : Délégué à la protection des données
gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
immeuble "le Lys Rouge"
angle des rues Galliéni et Anatole France

BP M2
98849 Nouméa Cedex
Nouvelle-Calédonie

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Tâches à réaliser pour finaliser la déclaration

Les pièces à joindre à télécharger sont les suivantes :

- La photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité recto verso en cours de validité ;
- Une photographie d'identité ;
- L'extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) datant de moins de trois mois ;
- Un avis de situation RIDET, le cas échéant ;
- Un certificat médical :
  - Pour toutes les APS : un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives datant de moins de trois mois.
  - Pour les activités à environnement spécifique : voir arrêté spécifique de la discipline, le cas échéant.
- La photocopie de chacun des diplômes et des attestations de recyclage mentionnés dans la présente déclaration.
- Pour les diplômes, titres de formation ou attestations de compétences requis par un Etat membre de l'Union européenne ou par un des Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen, au choix :
  - la traduction en langue française du texte de loi réglementant cette activité dans le pays d'origine du diplôme ou titre de formation en possession du déclarant ;
  - une attestation de reconnaissance de compétences du déclarant requise "par un État membre de l'Union européenne ou par un des États parties à l'accord sur l'Espace économique européen pour accéder à cette même activité sur son territoire ou l'y exercer.".
- Pour les diplômes obtenus dans un autre Etat, l'attestation d'équivalence avec un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle mentionnés aux 1° ou 2° de l'article 2 de la LP 2023 - 7.